

*Initiatives ministérielles*

L'Accord sur la CTCB oblige les signataires à constituer la CTCB au moyen de mesures législatives. À cette fin, il a été convenu que des lois fédérales et provinciales seraient adoptées ainsi qu'une résolution venant du Sommet.

Pour que les travaux de la CTCB puissent commencer le plus tôt possible, des commissaires ont été nommés à titre intérimaire par des décrets provincial et fédéral, pris respectivement les 13 et 14 avril 1993 et par une résolution du Sommet adoptée le 5 avril. Les décrets ont donné aux commissaires le pouvoir d'exécuter le mandat convenu en attendant l'adoption des mesures législatives, lesquelles feront de la CTCB une personne morale distincte. C'est là, bien sûr, le début de l'exercice dans lequel nous participons.

Le 15 avril 1993, le commissaire en chef, C. J. Connaghan, et les commissaires Lorne Greenaway, Barbara Fisher, Carole Corcoran et Doug Kelly étaient nommés membres de la CTCB.

Le 11 mai 1993, le Sommet a adopté une résolution afin de remplir son rôle et d'appuyer la constitution du même organisme. Le 26 mai de la même année, le projet de loi provincial a reçu la sanction royale en attendant la mise en oeuvre d'une loi fédérale. Les partis politiques appuient la loi sur la CTCB.

Au niveau fédéral, l'honorable Tom Siddon et la Colombie-Britannique ont réussi à mener à bien leurs négociations sur le partage des coûts en juin 1993.

En décembre, la CTCB a commencé à accepter les déclarations d'intention de négocier des Premières nations de la Colombie-Britannique.

C'est toute une série d'événements qui nous amènent devant cette Chambre aujourd'hui pour discuter du projet de loi en question.

J'en viens maintenant à avril 1995. Le commissaire en chef, Alec Robertson et les commissaires Peter Lusztig et Wilf Adam ont été nommés membres de la Commission, tandis que Carole Corcoran et Barbara Fisher ont été renommées. Alors, il y a eu des ajustements aux mandats qui venaient à expiration, et ensuite, certains membres ont été reconduits, et pour d'autres, il y a eu de nouvelles nominations. Le 4 octobre 1995, le Sommet des Premières nations a accepté la démission de M<sup>me</sup> Corcoran et il a nommé M. Miles Richardson pour la remplacer en tant que représentant des Premières nations.

• (1710)

Alors maintenant, j'aimerais prendre quelques instants pour décrire les fonctions de la Commission que nous sommes en train d'établir formellement. Les fonctions de la Commission sont les suivantes: évaluer si les parties aux négociations sont prêtes à négocier—il s'agit bien sûr du Canada, de la Colombie-Britannique et des Premières nations; financer la participation des Premières nations aux négociations, conformément à des critères préétablis; encourager l'évolution des négociations; tenir un dossier public sur l'état d'avancement des négociations; aider les parties aux négociations à obtenir des services de règlement de différends à leur demande; et de faire rapport sur l'état d'avancement des négociations au Parlement canadien et à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

J'aimerais maintenant, pendant les quelques instants qui me restent, faire état des progrès. Quarante-sept groupes sont engagés dans le processus de la CTCB, ce qui représente 77 p. 100 des 196 Premières nations de la Colombie-Britannique. Alors, pour ceux d'entre nous qui viennent de régions sises ailleurs qu'en Colombie-Britannique, ce chiffre est toujours étonnant, voire même surprenant, du fait qu'il puisse y avoir 196 Premières nations en Colombie-Britannique. Dans ma circonscription électorale, et vous la connaissez bien, j'ai l'honneur de représenter la Première nation d'Akwesasne, une nation mohawk de ma circonscription.

Ce n'est pas le temps aujourd'hui de faire état de certaines difficultés qu'il y a dans cette région du pays, bien que j'espère, à un moment donné, dans des débats parlementaires, justement exprimer mon voeu et mon désir que les difficultés qu'on a dû subir dans la région d'Akwesasne prennent fin et que tous puissent vivre en paix, en harmonie et, j'espère, dans une certaine prospérité, tout en respectant les lois canadiennes qui ont été adoptées par ce Parlement.

Je reviens à l'état des progrès au sujet du projet de loi présenté devant la Chambre. Les parties se sont déclarées prêtes à négocier. Les négociateurs ont paraphé des accords-cadres touchant par exemple les Teslin, les Ditidaht, les Gitanyow. Le ministre des Affaires indiennes du Canada, le député de Sault Ste. Marie, a signé les accords-cadres touchant la Première nation sechelte et les Gitksan. Il a également signé d'autres accords concernant la revendication territoriale transfrontalière des Premières nations de Champagne et de Aishihik, de même que des Wet'suwet'en. À nos collègues canadiens qui sont d'ethnie autochtone, je regrette le fait que je ne prononce pas ces noms de la façon dont ils devraient l'être, mais c'est en toute bonne foi, je vous l'assure.

J'espère que la Chambre ne tardera pas à adopter ce projet de loi, lequel est fort important pour l'état de ces négociations. Il est à souhaiter que tous les députés de cette Chambre voteront en faveur de ce projet de loi. Nous avons eu un épisode un peu triste, il y a déjà à peu près un an, monsieur le Président, et vous vous en souviendrez peut-être, lorsqu'on a débattu en cette Chambre les négociations territoriales du Yukon. Un comité parlementaire avait même dû siéger toute la nuit pour tenter de faire adopter un projet de loi en comité.

• (1715)

Le comité avait même siégé jusqu'aux petites heures du matin, voire jusqu'à six ou sept heures le matin, ayant siégé toute la nuit.

Inutile de dire que j'espère qu'on n'aura pas à souffrir des délais de ce genre et que nous procéderons dans les plus brefs délais à l'adoption de ce projet de loi présentement devant la Chambre.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Kilger):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.